

Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Décret relatif à la mise sur le marché des ascenseurs et des composants de sécurité pour ascenseurs

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique,

Paris, le 3 décembre 2015

Vu le projet de décret relatif à la mise sur le marché des ascenseurs et des composants de sécurité pour ascenseurs,

Emet les observations suivantes sur ces textes:

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Le projet de décret ne comporte pas d'exigences essentielles nouvelles par rapport au décret qu'il abroge.

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) :**

Néant.

- **au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Néant.

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiments de qualité et abordable :**

En imposant des obligations claires et communes aux opérateurs économiques et des procédures harmonisées de surveillance du marché, le texte conduira à réduire le nombre de produits non-conformes.

Après délibération et vote de ses membres,

**Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique
émet un avis favorable.**

